



Place Henri Baronna

51530 Moussy

Tél : 03.26.54.04.43

Mail : mairie.moussy@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Novembre 2024

Monsieur le Maire, François LEJEUNE ouvre la séance à 18h30 en présence de Madame RUELLE, Messieurs, COULMIER Vincent, CRETE Mathieu, FRAGET Philippe, GIRARDIN Didier, GRASSET Jean-Louis, LEPOUTRE Dominique, MICHEL Clément, MICHEL Olivier et la secrétaire de Mairie, Madame BOUCHE Pascale.

Messieurs HERMANT Ludovic, LHOMME Pierre-Alexandre sont absents et excusés.

M HERMANT donne pouvoir à M MICHEL Olivier.

M KREIN Bruno est absent.

Didier GIRARDIN est secrétaire de séance.

Après lecture par M le Maire des cinq délibérations adoptées lors du précédent Conseil Municipal, et signature par les intéressés, l'ordre du jour est abordé.

1) Délibération 2024-28 – Décision modificative - autorisation de virements de crédits N° 2024-2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins des services communaux, il convient de procéder aux virements des crédits suivants,

DÉCIDE, à l'unanimité, les virements suivants au budget 2024 :

INVESTISSEMENTS DÉPENSES – DIMINUTION DE CRÉDITS	
Chapitre 16	
Compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
TOTAL	500,00 €
INVESTISSEMENTS DÉPENSES – AUGMENTATION DE CRÉDITS	
Chapitre 13	
Compte 1328 – Autres subventions d'équipement non transférables	500,00 €
TOTAL	500,00 €

2) Virement de crédit - délibération 2024-27

Il permet le paiement du solde du socle du rond-point, de son éclairage ainsi que du tonneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins des services communaux, il convient de procéder aux virements des crédits suivants,

DÉCIDE, à la majorité (11 voix POUR – 1 abstention), les virements suivants au budget 2024 :

INVESTISSEMENTS DÉPENSES – DIMINUTION DE CRÉDITS	
Chapitre 21	
Compte 2151 – Opération 2024-46 – Travaux de voirie, trottoirs	13 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €
INVESTISSEMENTS DÉPENSES – AUGMENTATION DE CRÉDITS	
Chapitre 21	
Compte 212 – Opération 2024-21 – Aménagement Rond-Point Prieurés/République	13 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €

M GIRARDIN demande que les futurs projets soient étudiés dans leur globalité lors de la conception. (description des tâches, des coûts et de la durée)

3) Subventions 2024.

Le vote est reporté en 2025, sous réserve de recevoir le bilan et le budget pour chacune des associations de la commune.

4) Tarifs 2025

Délibération 2024-29 - Utilisation de la Salle Municipale

Après rappel des tarifs appliqués en 2024, M FRAGET intervient pour réitérer la demande qu'il avait formulée en 2023 où il souhaitait obtenir le bilan financier annuel de la salle des fêtes en prenant en compte les frais de fonctionnement usuels ainsi que les amortissements des différents investissements.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'utilisation de la salle municipale,
Et DÉCIDE, à l'unanimité, à compter du 1er janvier 2025 :

	Habitants de MOUSSY	Extérieur
Du lundi au vendredi, la journée (De 9 h 00 à 9 h 00 le lendemain)	190 euros	300 euros
Le week-end complet (Du samedi 9 h 00 au lundi 9 h 00)	350 euros	570 euros

Chauffage : Du 15/10 au 15/04, il sera demandé une participation au chauffage de la salle, de 80 € pour un week-end, et de 40 € pour une journée.

Lors de la réservation, il sera demandé à chaque utilisateur une caution de 500 euros, ainsi qu'une attestation d'assurance.

Le cimetière.

Pas de modification. **La délibération 2023-31 du 07 Décembre 2023 continue de s'appliquer.**

Les tarifs des concessions du cimetière de Moussy :

380 € pour le prix du m2 des concessions cinquantenaires, soit :

- 760 € pour une concession simple de 2 m2 (2m x 1m),
- 1 900 € pour une concession double de 5 m2 (2m x 2,5m),

380 € pour le prix d'une cave-urne cinquantenaire (numérotées UI à U15),

770 € pour le prix d'une cave-urne aménagée, cinquantenaire (numérotées CUI à CUIO),

Caveau dépositoire : gratuit les 15 premiers jours, puis 5 € par jour.

Les concessions pourront être renouvelées indéfiniment dans les conditions prévues par l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Locales.

A défaut de renouvellement des concessions cinquantenaires les concessionnaires seront libres d'enlever les monuments et les tombes qu'ils auront placés sur les terrains concédés. Cet enlèvement devra être opéré dans un délai qui leur sera assigné. A l'expiration, la commune pourra disposer des matériaux.

5) Délibération n° 2024-30 - COMMISSION CADRE DE VIE (FLEURISSEMENT – DÉCORATION – ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Mr FRAGET ne peut légalement participer au vote) de modifier ainsi qu'il suit (11 voix POUR – 1 abstention) :

- DÉCIDE de modifier ainsi qu'il suit la composition de la COMMISSION CADRE DE VIE :

Président : LEJEUNE François

Vice-Président : KREIN Bruno

Membres : RUELLE Virginie et FRAGET Philippe.

6) Carte de vœux.

Le Conseil Municipal décide de confier à la commission communication la conception de cette carte. Elle sera présentée par courriel au Conseil Municipal.

7) Questions diverses.

Installation d'une borne incendie.

Une demande a été formulée auprès de M Le Maire. L'installation d'une borne incendie à l'extrémité de la rue du 11 novembre est impossible, faute d'un débit suffisant. La borne la plus proche étant à 400m. Elle est suffisamment proche pour une quelconque intervention des services incendie.

Salle des fêtes.

Suite à la visite de sécurité, des travaux de mise aux normes seront entrepris prochainement (divers éléments de sécurité, électricité,..)

Le procès-verbal du Conseil Municipal de Juillet 2024

Un conseiller interroge quant à sa date de publication.

En principe courant décembre, il doit au préalable être validé par le Maire et le secrétaire de séance.

Lampadaire, rue de la Garenne.

Il se coupe de manière régulière par temps couvert. Problème de panneau solaire insuffisant.

Rue de Champagne et rue Jean-Jaurès

Des camions de fort-tonnage tentent de faire des demi-tours à cette endroit et endommagent le toit d'un riverain.

- Garde-corps des ponts : A quelle date les travaux de réfection des peintures de ces garde-corps sont-ils prévus ?

Un conseiller rappelle que ce problème a été mis à l'étude en juin 2021.

- Entretien de la voirie, les rues sont sales, la rue du 11 novembre et le stationnement, la place Léon Bourgeois et son stationnement anarchique.

Mr FRAGET fait part des problèmes concernant l'absence de nettoyage des caniveaux en particulier rue du 11 novembre. Ceci a pour effet un mauvais écoulement des eaux de pluie et constitution de flaques d'eau qui aux passages des véhicules entraînent des projections d'eau boueuse sur les façades des riverains.

Stationnement automobile et sécurité de la circulation piétonne. Problème récurrent en particulier place Léon Bourgeois et rue du 11 novembre.

Tracé de la voie piétonne derrière le monument aux morts ?

Même problématique au niveau de la voie située derrière le monument aux morts, le traçage d'une ligne continue permettant de délimiter un chemin piétons a été proposé lors du précédent conseil.

- Le Cubry.

Des branches et objets divers ralentissent l'écoulement de l'eau et demande un nettoyage fréquent. Qui a la charge de ces actions ? Est-il possible de curer le Cubry ?

- Invitation du maire de Mardeuil, pour recevoir M le Maire de Moussy accompagné de 2 conseillers lors de leur C.M du 10 décembre.

M le Maire sera accompagné de Mrs FRAGET et COULMIER.

La séance est levée à 21h30.

M. François LEJEUNE

Maire de Moussy

M. Didier GIRARDIN

Secrétaire de séance